

**Communication de la Municipalité au Conseil communal
du 22 juin 2016**

Communication n° 23/06.2016

Objet: immeuble communal du chemin du Pré 5

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En 1970, lors de l'octroi du crédit pour la construction de l'immeuble à caractère social cité en référence, le Conseil avait émis le souhait qu'une commission spéciale soit constituée pour surveiller la construction et l'exploitation future de ce bâtiment.

Cette commission n'a plus été réunie depuis des années, car la loi sur la protection des données ne nous permet plus de soumettre à des tiers les dossiers des locataires potentiels qui contiennent des données sensibles.

Pour cette raison et dans un souci d'harmonisation des pratiques, nous vous informons que la Municipalité a décidé de dissoudre cette commission.

En contre partie, cet immeuble locatif sera soumis aux dispositions du règlement d'attribution des appartements communaux déjà existant et appliqué à l'ensemble du parc locatif communal.

La Municipalité

Saint-Prex, le 22 juin 2016/AG – 101.02.03

Pour tout renseignement, s'adresser à M. Stéphane Porzi, municipal, au 079 740 40 75.